

Personnes présentes :

Équipe éducative :

Mr Bourhis, Mmes Bornes, de Gentile, Glavier, Jubeau, Lê quang, Périer, Pichon, Toupance, Trillat, Vériot, les enseignants ;

Élus municipaux : M. Marie, maire de Gallardon

M. Leborgne, vice-président du Sivos

Représentants des parents d'élèves : Mmes Fucks, Grygula, Barbedette, Lobry, Rousseau, Boumard, Massin, M. Vaillant

Personnes excusées : Mme Féran, IEN, Mr Lemoine, Sivos, Mme Doucet, adjointe aux affaires scolaires et vice-présidente du Sivos, M. Allogho, directeur des services du Sivos, M. Barat, membre du Rased, Mme Gély responsable BCD, Mme Delannay, enseignante, Mmes Lefèvre, Calvario, M. Bouquet, représentants de parents.

Ordre du jour :

- Présentation des membres du Conseil d'école
- Rappel du règlement interne du Conseil d'école
- Modalités des élections des représentants de parents 2020
- Rentrée 2019
- Règlement intérieur de l'école
- Réunions d'information dans les classes
- Projets de classes et sorties scolaires
- Présentation des comptes de la Coopérative scolaire (année 2018-2019)
- Travaux et sécurité
- Questions diverses

1. Présentation des membres du conseil d'école

Présentation des représentants des parents d'élèves élus depuis le vendredi 11 octobre. Mme Glavier remercie les parents d'avoir participé à la tenue du bureau de vote.

Chaque parent avait une voix. Il y a eu 172 votants soit 42.4 % de participation (44,8 % en 2018, 38.5% en 2017). Une seule liste encore cette année, 11 candidats, 10 titulaires élus et 1 suppléant.

2. Règlement interne du Conseil d'école

Mme Glavier rappelle le règlement interne du Conseil d'école.

Le conseil d'école comprend le directeur de l'école, qui en est le président, les Maires, des conseillers municipaux, un représentant du Réseau d'Aide, les représentants des parents d'élèves, qui forment le comité des parents, le Délégué Départemental de l'Education Nationale, qui établit un lien entre les municipalités, les enseignants et la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale). L'I.E.N. de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Les attributions du conseil :

Sur proposition du directeur, il vote le règlement de l'école et les modalités de vote de ce règlement.

Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école, les actions pédagogiques pour réaliser les objectifs nationaux, l'accueil des enfants handicapés, la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité scolaire et périscolaire. Il adopte le projet d'école.

Il est informé du matériel, des aides spécifiques et des réunions de rentrée.

Madame Glavier précise que le conseil d'école est un lieu où l'école présente et expose mais n'est pas un lieu de débats.

3. Modalités des élections des représentants de parents 2020

Concernant les élections d'octobre 2020, pour la prochaine année scolaire, il est possible de ne retenir que le vote par correspondance et ne plus ouvrir de bureau de vote physique à l'école le vendredi après-midi (ouverture d'une durée de 4 heures, 1 seul votant en 2019, et 3 en 2018 se sont effectivement présentés au bureau de vote).

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

4. Rentrée 2019 : Présentation des effectifs - Présentation du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté – Enseignement des langues - Intervenants extérieurs

Fermeture de classe à la rentrée, 10 classes :

EFFECTIFS AU 15 NOVEMBRE 2019

CP : Mme Bornes : 25 élèves
CE1 : Mme Jubeau : 26 élèves
CM1 : Mme Toupance : 27 élèves
CE2 : Mme Vériot: 21 élèves
CM2 : Mme Lê quang : 28 élèves

CP-CE1 Mmes Trillat et Delannay : 22 élèves
CE1 : Mme Périer : 27 élèves
CM1 : Mr Bourhis : 27 élèves
CE2 : Mmes de Gentile et Glavier : 21 élèves
CM1- CM2 : Mme Pichon : 24 élèves

Soient **248** élèves à la rentrée de Toussaint pour 10 classes.

Dans l'école, nous accueillons Mmes Karransing et Hughes, Auxiliaires de Vie Scolaire.

Présentation du RASED et de ses missions.

Le Rased est composé d'une psychologue, d'un maître E. Le poste de maître E est occupé par Mr Barat.

Enseignement des langues vivantes.

Pour la 7^{ème} année consécutive, l'enseignement de l'anglais est assuré depuis le CP dans l'école.

Chaque enseignant assure l'enseignement dans sa classe. Mr Bourhis l'assure dans les 2 classes de CM1.

Evaluations nationales : pour les élèves de CP et de CE1, elles ont eu lieu en septembre. Tous les parents ont été reçus par l'enseignante de leur enfant pour la communication des résultats. Les élèves de CP auront une deuxième session d'évaluation au deuxième trimestre.

Benevlu School : Comme annoncé aux réunions de rentrée, l'accord entre la DSDEN et Eure et Loir Numérique permet, cette année encore, à toutes les écoles d'Eure et Loir de disposer d'un Environnement Numérique de Travail (ENT). Le niveau classe est activé pour le CM1 de M. Bourhis, CP-CE1 Mmes Trillat et Delannay et le CE2 de Mmes Glavier et de Gentile. Pour les parents des autres classes sont disponibles des informations au niveau école.

Intervenants extérieurs :

Messieurs Bonhomme et Angez de Profession Sport interviennent auprès des élèves trois après-midi par semaine.

Mme Gély, responsable de la BCD, intervient sous la responsabilité des enseignants auprès des élèves.

Ces intervenants sont rémunérés par la mairie.

Passeport du civisme : La municipalité met en place, cette année encore, en lien avec notre école, un « **Passeport du Civisme** ».

Parcours proposé à tous les élèves de CM2, lesquels doivent valider un certain nombre d'actions tout au long de l'année. Une cérémonie de remise des passeports a eu lieu à l'école vendredi 8 novembre en présence de Monsieur le Maire, de conseillers municipaux et des ambassadeurs, ainsi que de la presse.

5. Règlement intérieur :

Mme Vériot procède à la lecture du règlement intérieur de l'école.

Celui-ci est adopté par un vote à l'unanimité.

6. Réunions d'information des parents d'élèves de chaque classe :

Mardi 10 septembre : CE1 Mme Jubeau et CP Mme Bornes

Jeudi 12 septembre : CP-CE1 Mmes Trillat et Delannay, CE1 Mme Périer

Vendredi 13 septembre : CM1 Mme Toupance et CM2 Mme Lê quang

Mardi 17 septembre : CM1-CM2 Mme Pichon et CE2 Mme Vériot

Jeudi 19 septembre : CM1 M. Bourhis

Lundi 23 septembre : CE2 Mmes de Gentile et Glavier

7. Projets de classes et sorties année 2019-2020

Photographe : Il est passé le 5 novembre. Nous avons choisi cette année le même photographe que l'école maternelle ; avec une proposition identique.

BCD / INFORMATIQUE : Chaque classe se rend à la BCD chaque semaine. Plusieurs classes testent le dispositif informatisé d'emprunt et de retour de livre. Chaque classe dispose d'un créneau informatique.

L'école a pu acquérir le 13 novembre un lot de 25 ordinateurs portables récents donné par l'entreprise Continental de Rambouillet.

■**EPS.** : La Mairie a reconduit, cette année encore, la prise en charge d'un intervenant extérieur ainsi que les rotations de bus école/gymnase.

Chaque classe se rend donc, une fois par semaine, en bus pour la pratique du sport au gymnase, au dojo ou au stade.

■**Liaison école-collège** : Le cross du collège a eu lieu le jeudi 17 octobre, les élèves de CM2 s'y sont rendus. Le 18 novembre, aura lieu le Conseil école-collège et la liaison cm2-6^{ème}.

■**Semaine du goût** :

La classe de Mme Lê quang a fait des gâteaux aux carottes dans le cadre des cours d'anglais, les classes de CE2 ont pu goûter des produits anglais ou américains dans le cadre du cours de langue (lemon curd, beurre de cacahouètes, shortbreads, ...).

■**Concours Kangourou** : Mr Bourhis va inscrire sa classe de CM1. C'est un concours international de mathématiques permettant de travailler la logique.

■**Challenge d'orthographe**. Les classes de CM2, CM1-CM2 et le CE2 de Mmes de Gentile/Glavier participeront au Challenge d'orthographe organisé par le département.

■**Challenge calcul mental**. Tous les élèves du CE2 au CM2 participeront au Challenge de calcul mental organisé par le département.

■**Ecolire** : Les classes de CM1-CM2, CM2, CE2 Mme Vériot sont inscrites au dispositif Ecolire. Thème cette année : « au fil du temps »

■**Musique en tous sens** : Les classes de CM1 bénéficient depuis septembre de l'intervention d'un musicien professionnel, une fois par semaine (15 séances), sur le thème des chants et danses bretons. La classe de CP et celle de CE2 de Mme Vériot bénéficieront de cette intervention à compter de décembre pour un projet « musique et livres en bibliothèque » (10 séances). Dans cette perspective, la classe de Madame Vériot se rend régulièrement à la bibliothèque municipale.

■**Chorale** : Les élèves de CE2 chantent ensemble tous les mardis en début d'après-midi.

■**Recyclage** : La collecte des bouchons (association « Les bouchons d'amour ») ainsi que des emballages sachets plastique (association « Comme des mômes », de Saint -Symphorien) est organisée cette année.

■**SORTIES** :

■**Sortie Biodiversité** : Le jeudi 3 octobre, dans le cadre de l'inventaire biodiversité mené sur la commune, Eure et Loir Nature, mandaté la municipalité, a fait profiter 3 classes (CE1 Mme Jubeau, CE2 Mme Vériot et CM2 Mme Lê quang) d'une sortie sur un lieu communal (bois, prairie,...).

■**Exposition sur les insectes** : Dans le cadre du cours de sciences, les CE2 se sont rendus à l'exposition au musée Meules et Pavés à Epernon fin septembre.

■**Théâtre** : Les classes de CP-CE1 et CP se rendront le 5 décembre à Luisant pour assister à un spectacle musical « Sur la nappe ».

Les classes de CE2 se rendront au théâtre de Chartres mardi 19 novembre voir un spectacle de danse « Le plus long voyage » sur le , qui sera suivi d'une rencontre avec les artistes.

Les CM2 se rendront au centre de tri SITREVA de Rambouillet le 17 décembre. Un animateur de Sitreva interviendra auprès des classes à l'école le 12 décembre (thème : tri et revalorisation des déchets).

Les CM1 iront le 13 février au Centre International du Vitrail de Chartres.

8. Présentation des comptes de la coopérative scolaire.

Recettes principales : subvention de la mairie, dons de l'association de parents d'élèves (FCPE), cotisations des familles, photos

Dépenses principales : activités éducatives, sorties scolaires, ...

L'équipe enseignante remercie la FCPE d'avoir organisé différentes actions sur l'année 2018/2019, en mai les sacs, actuellement une vente de chocolats et le 24 novembre aura lieu une bourse aux jouets et aux vêtements pour enfants.

Le dimanche 2 février, un loto sera organisé à la salle des associations de Bailleau-Armenonville.

9. Travaux et sécurité

Travaux: Peinture du hall du RDC cet été, peinture de la classe de CP-CE1 de Mmes Trillat et Delannay durant les vacances de Toussaint.

Installation de deux nouveaux VPI (CP-CE1 et CM2) en octobre ; nouveau tableau blanc dans la classe de CE1 de Mme Périer.
Installation d'une nouvelle rambarde devant le préfabriqué de la cour.

Le premier exercice incendie a eu lieu le mardi 17 septembre, il s'est bien déroulé.

PPMS :

L'exercice PPMS est semestriel, nous avons commencé par un exercice attentat-intrusion le lundi 14 octobre, avec un scénario de confinement. Avant les congés de février aura lieu un autre exercice PPMS (risque majeur).

Comme annoncé aux réunions de rentrée, le but de ces exercices est d'adopter de bons réflexes.

Avant de passer aux questions, l'équipe enseignante souhaite remercier la municipalité pour les équipements VPI des deux classes, (l'école possède désormais 8 classes équipées sur 10), ainsi que pour les livres donnés à la BCD lors de la remise des dictionnaires en juin. Nous souhaitons également remercier madame Hours qui vient régulièrement aider à la BCD. Le 13 novembre, des bénévoles de l'association « Ecoles sans frontières » sont venus chercher des livres et manuels scolaires dont l'école n'a plus utilité.

10. Questions diverses.

Question N°1 : En raison des fortes chaleurs, des sorties programmées en fin d'année scolaire 2018-2019 ont été à juste titre annulées, la question nous a été posée de savoir si les élèves impactés par ces annulations pourront bénéficier de sorties supplémentaires au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Réponse des enseignants : Les élèves impactés par ces annulations sont répartis dans différentes classes cette année. Il n'est donc pas possible que des sorties supplémentaires soient spécifiquement attribuées à ces élèves. L'argent non dépensé (coût du transport) a été réattribué aux sorties et projets de cette année.

Question N°2 : Nous avons été questionnés par plusieurs parents sur l'absence d'étude surveillée en fin de journée. Ne disposant pas directement des connaissances nécessaires quant à la mise en place d'un tel dispositif, pouvez-vous nous informer sur les besoins en termes de gestion et de moyens au regard de la réglementation ? Aussi, quels seraient les points de blocage à cette mise en place ?

Réponse de la mairie : M. le Maire rappelle qu'un dispositif d'aide aux devoirs avait été mis en place il y a quelques années, et qu'il s'est éteint par manque de bénévoles. Il est ouvert à toute proposition de la FCPE mais la mise en place d'une aide par des personnels qualifiés, comme évoqué par la FCPE n'est pas envisageable car l'accueil périscolaire « Les grands loups » est déjà proposé.

Question N°3 : Il semblerait que la prise de note des devoirs à faire ne soit pas aisée pour certains élèves, leurs parents et eux-mêmes ayant des difficultés à relire lesdites notes dans le cahier de texte. Serait-il possible de demander à l'ensemble des enseignants d'utiliser l'application beneylu pour la mise à disposition des devoirs aux parents, parallèlement à la prise de note par les élèves et sans les en informer afin de les obliger à rédiger ces notes ?

Réponse des enseignants : Beneylu School est un environnement numérique de travail que chaque enseignant peut activer ou non au sein de sa classe. Il reste au libre choix de l'enseignant. De plus, la copie des devoirs fait partie des apprentissages, et est une compétence exigible de l'enseignant pour ses élèves. Les enseignants comme les parents doivent exiger que l'écriture soit lisible. L'enfant doit aussi savoir ce qu'il a à faire. Certains enseignants ont cessé de mettre les devoirs sur BS, certains élèves se considérant dispensés de les copier.

Si un élève a une difficulté particulière en copie, pour les devoirs comme pour toutes les autres disciplines, des adaptations au cas par cas sont possibles au sein de la classe.

Question N°4 : Est-il possible d'apporter des améliorations à l'application Beneylu depuis laquelle les téléchargements de documents semblent ne pas pouvoir être exécutés ?

Réponse des enseignants : L'application BS est nationale, l'école n'a pas la main sur le dispositif. De plus, le carnet de liaison niveau école est un moyen d'information vers les parents d'élèves, les documents joints le sont pour information, et n'ont pas forcément vocation à être téléchargés.

Question N°5 : Une information quant à l'interdiction des élèves déjeunant à la cantine de sortir dans la cour avec leur dessert lorsque celui-ci est un fruit nous a été rapportée.

Au cas où cette information serait exacte et afin de pouvoir apporter une réponse aux parents, pouvez-vous nous en fournir la justification ?

Réponse du SIVOS : M. Leborgne donne trois raisons :

Les enfants bénéficient dans le restaurant scolaire d'un meilleur encadrement et d'une meilleure surveillance au cas où ils avaleraient un noyau ou risqueraient de s'étouffer.

Dans un souci d'hygiène, il est préférable de ne pas retrouver de résidus ou d'épluchures de fruits dans la cour ou les locaux de l'école. Pour installer de bonnes pratiques alimentaires, les repas doivent être pris à table dans leur totalité.

Question N°6 : Si ces documents existent, afin d'en prendre connaissance et d'éventuellement pouvoir demander des compléments d'informations et/ou des explications, nous voudrions avoir accès au DUER ainsi qu'au registre de sécurité de l'école.

Réponse des enseignants : Ces documents existent, puisqu'ils sont obligatoires. Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) s'adresse exclusivement aux adultes de l'école relevant de l'Education Nationale. Il n'est pas possible que les parents y aient accès.

Concernant le registre de sécurité, c'est la Mairie qui le détient, l'école en est le dépositaire.

Réponse de la mairie : M. le Maire explique que la sécurité relève de la compétence du préfet, avec examen d'une commission de sécurité tous les 5 ans. La dernière a eu lieu en 2015 et a émis un procès-verbal de conformité en matière de réglementation liée à la sécurité.

Question N°7 : La municipalité étant de par la loi responsable de la sécurité aussi bien à l'intérieur de l'école qu'à ses abords, nous demandons que les services adéquats de la mairie fassent le nécessaire afin de régler les problèmes identifiés suivants :

1. Rambarde de l'accès à la Tour ;
2. Risque de chute de plateau en béton et de briques au niveau du 7 rue de l'Arsenal ;
3. Risque pour les enfants de se faire percuter par un véhicule sur le chemin de sortie du parking de la Tour.

Réponse de la mairie :

1. M. le Maire a demandé aux services techniques d'intervenir.
2. Ce plateau se trouve sur un domaine privé. Cependant, M. le Maire a également demandé un contrôle des services techniques pour s'assurer de l'absence de risques.
3. Un policier municipal ou un personnel des services techniques assure la sécurité en barrant l'accès au niveau de la rue de Tour. Il n'a été fait état d'aucun problème particulier.

Question N°8 : Comme évoqué rapidement avec Madame GLAVIER, nous envisageons d'organiser une manifestation 'Bouge ton cœur' impliquant l'école, le monde associatif, peut-être des professionnels de santé ainsi que des partenaires que nous devons contacter. Initialement envisagée pour la fin d'année scolaire 2019-2020, nous projetons une manifestation pour la fin d'année scolaire 2020-2021, ce qui laisse plus de temps pour travailler sur le sujet et prendre en compte l'ensemble des paramètres. Dans ce cadre, notre ambition est d'impliquer les trois établissements scolaires de Gallardon. Notre question est donc de savoir si vous êtes d'accord sur le principe et si vous accepteriez de participer au groupe de travail que nous désirons former avec un parent d'élèves référant ainsi qu'un représentant de chaque établissement scolaire pour gérer la préparation et l'organisation.

Réponse des enseignants : Comme évoqué avec Monsieur Vaillant, ce projet a été proposé et validé par le Rectorat de Lille et expérimenté par plusieurs établissements des Hauts de France. Il implique une participation des conseillers pédagogiques EPS de la circonscription et départemental. En conséquence, et comme cela a déjà été précisé, il faut en parler au niveau de la DSDEN avant d'envisager le projet.

D'autre part, il a été dit à l'école maternelle que l'école élémentaire était d'accord pour participer, ce qui est erroné.

Question N°9 : Nous imaginons que c'est essentiellement pour des raisons financières, mais pouvons-nous avoir les raisons pour lesquelles le voyage de fin d'année des CM2 n'est plus organisé, et ce qu'il faudrait pour le remettre en place ?

Réponse des enseignants : Non, ce n'est pas pour des raisons financières qu'il n'y a pas de sorties avec nuitées programmées pour les classes de cm2. Les enseignants font des choix et il a été décidé pour la 2^{ème} année consécutive de proposer une semaine théâtre aux élèves de cm2. Envisager des sorties avec nuitées pour les cm2, comme pour tout autre niveau d'ailleurs, doit être le choix des enseignants, selon leurs projets.

D'autre part, aux réunions de rentrée des cm1-cm2 et cm2, cela a été expliqué aux parents.

Question N°10 : Cela n'est sans doute pas possible d'un point de vue légal, mais n'y-a-t-il pas un moyen de rendre la participation à la coopérative de l'école obligatoire ? Il semblerait qu'en plus des parents qui ne participent pas, certains auraient des réticences à participer notamment au regard des sorties proposées.

Réponse des enseignants : Effectivement, rendre la cotisation à la coopérative scolaire obligatoire n'est pas légal ; il y a une notion de solidarité dans la coopérative scolaire.

Il est possible de demander une participation financière pour une sortie (à tous, pas seulement aux familles non cotisantes), ce n'est pas le choix de l'équipe enseignante. Les sorties proposées ont un but pédagogique et s'inscrivent dans le cadre d'un projet, d'une thématique, du programme dans telle ou telle discipline.

Avant la levée de la séance, M. le Maire intervient :

Il salue la mise en place par les enseignants des nombreuses activités conduites dans le cadre des projets de classe.

Il remercie les enseignants pour la mise en place du passeport du civisme et les parents pour leur implication et leur adhésion à ce projet qui lui semble très important.

Il remercie, dans ce cadre, les nombreux enfants et parents pour leur présence lors de la commémoration du 11 novembre.

Il aborde ensuite le point de la baisse des effectifs de l'école, ayant entraîné la fermeture d'une classe malgré les actions menées auprès de l'Inspection Académique. Celle-ci est essentiellement due au vieillissement de la population. Mais le PLU laisse espérer une progression des effectifs dans les prochaines années.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 19h30.